

Récolte des données personnelles

Le département d'Aptitude à la conduite (ci-après « le DAC ») a pour finalité de déterminer l'aptitude à la conduite des personnes présentant un trouble fonctionnel. A cette fin, le DAC collecte les données à caractère personnel et sensibles relatives à la santé.

Les données personnelles (nom, prénom, date et lieu de naissance, profession, adresse, téléphone et mail), les informations sur la situation du candidat au niveau de la conduite (permis de conduire) et son historique routier, les coordonnées de son médecin généraliste, ainsi que les données médicales reprises dans notre formulaire sont collectées et traitées pour constituer le dossier « candidat », pour statuer sur son aptitude à la conduite, et pour le contacter.

Conformément à l'article 45 de l'AR du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire et modifié par l'AGW du 20 juillet 2017, l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018 désigne l'AWSR comme centre agréé pour évaluer l'aptitude des conducteurs sur le territoire wallon. L'AWSR a donc l'autorisation de collecter et traiter les informations nécessaires à l'évaluation de l'aptitude à la conduite en Wallonie. Sans ces informations, elle est dans l'impossibilité d'exécuter sa mission d'évaluation.

Les données médicales sont traitées avec la plus grande discrétion par les membres du personnel du DAC et peuvent être communiquées au(x) médecin(s) intervenant dans le cadre du dossier de l'évaluation d'aptitude à la conduite. Les données personnelles (coordonnées et décision prise par les experts de l'aptitude à la conduite), également traitées par les membres du personnel du DAC peuvent être communiquées au(x) médecin(s) intervenant dans le cadre du dossier d'évaluation d'aptitude à la conduite, aux agents communaux délivrant ou restituant votre permis de conduire, aux professionnels qui adapteront le véhicule, de même qu'aux membres du personnel de l'AViQ. Toutes les données collectées sont sauvegardées sur un serveur sécurisé hébergé par un sous-traitant. Celui-ci est lié par une clause contractuelle spécifique régissant toute opération de traitement de vos données pour le compte de l'AWSR, ainsi que pour les obligations de confidentialité figurant dans les textes transposant la directive 95/46/CE.

Les données à caractère personnel dont celles relatives à la santé sont conservées pour une durée maximum de 10 ans après le dernier contact.

À tout moment, le candidat peut demander à connaître les données récoltées par le DAC le concernant, et à ce qu'elles soient modifiées/rectifiées ou supprimées sans que cela ne porte préjudice à la validité du traitement de données effectué sur la base du consentement donné avant ce retrait. En cas de retrait du consentement, le DAC ne peut garantir l'évaluation de l'aptitude à la conduite.

Comment ces données sont-elles protégées ?

Le DAC est un département de l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (ci-après « l'AWSR »). En vertu de son obligation de moyens, l'AWSR prend, compte tenu de l'état de la technique, des mesures organisationnelles et techniques appropriées pour préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles, pour empêcher notamment qu'elles ne soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Les données personnelles sont stockées dans une base de données spécifique sécurisée avec mot de passe. Seul le personnel du DAC y a accès.



L'AWSR dispose d'un plan de protection logique qui se base sur :

- a. Un pare-feu interne et un logiciel antivirus
- b. Une gestion formalisée des droits d'accès basée sur les fonctions et les responsabilités.

Des moyens de sauvegarde redondants permettent en tout temps d'assurer la continuité de nos services, sans interruption ni perte de données.

Des dispositions relatives au secret professionnel et à la protection de la vie privée sont reprises dans le règlement de travail de l'AWSR. Les locaux où se trouvent les ordinateurs et le serveur sont physiquement protégés de toute intrusion. Les machines elles-mêmes sont physiquement cadenassées.

Un délégué à la protection des données a été désigné.

En cas de fuite des données (destruction, perte, altération, divulgation non autorisée, ...) pouvant porter atteinte aux droits et libertés, le candidat en sera informé dans les meilleurs délais possibles et l'AWSR s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'y remédier. Les coordonnées d'une personne de contact, des informations sur la nature de la fuite et ses conséquences ainsi que sur les mesures prises pour y mettre fin seront communiquées.

Pour toute question relative au traitement et à la protection des données personnelles, un email peut être adressé au Data Protection Officer à l'adresse suivante : dpo@awsr.be.

S'il existe un désaccord, un recours peut être introduit auprès de l'Autorité de protection des données, rue de la presse 35, 1000 Bruxelles.

